



## **DECLARATION PREALABLE DE LA FNEC-FP FO 40**

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'E.N. des Landes,*  
*Madame la Secrétaire Générale,*  
*Mesdames et messieurs les membres du Comité Technique,*

Ce Comité Technique se tient, alors que la Loi Blanquer et la Loi de Transformation de la Fonction Publique détruisant nos statuts ont été adoptées cet été et que nos salaires, dramatiquement et honteusement bas, sont toujours gelés (*et ce n'est l'augmentation annoncée par M. Blanquer la semaine dernière de 300€ bruts annuels en moyenne qui fera taire nos revendications salariales, bien au contraire ! Cela traduit la crainte du gouvernement d'un embrasement social*), les attaques portées par ce gouvernement contre les acquis des travailleurs se concentrent désormais sur la question de la réforme des retraites voulue par le Président Macron. Pour FO, c'est clair, c'est « Non au régime universel par points ! ».

Force Ouvrière lance dès à présent la mobilisation pour faire échouer ce projet de contre-réforme, « mère de toutes les réformes ». FO organise un rassemblement national à Paris le 21 septembre prochain. Pour FO, cette date n'est pas une fin en soi, mais un tremplin pour préparer la grève, la grève « type 1995 », celle pour gagner. FO exige le maintien des 42 régimes particuliers, dont le nôtre, celui du Code des pensions civiles et militaires qui garantit à tous les fonctionnaires, dont ceux de l'E.N. le calcul du montant de nos pensions sur les 6 derniers mois d'exercice et non sur la carrière entière comme prévoit le projet Macron/Delevoye, ce qui, mécaniquement, entraînerait une baisse d'au moins 25% de nos retraites. Quel syndicat, quel salarié peut accepter cela ?

**Concernant la loi de transformation de la fonction publique**, FO n'acceptera pas le sabotage programmé des commissions administratives paritaires livrant les personnels à l'arbitraire pour la gestion de leur carrière (mouvement, promotions).

**Concernant la loi Blanquer et la réforme du bac et du lycée**, aucun groupe de travail, aucun « comité de suivi » ne pourra entamer la volonté des personnels de défendre l'école, de défendre leurs missions, de défendre leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires.

**Concernant la volonté du gouvernement d'imposer l'apprentissage dans tous les lycées professionnels**, aucun groupe de travail, aucun « comité de suivi » ne fera cautionner par FO la loi Pénicaud qui fait peser les plus lourdes menaces sur la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

La FNEC FP-FO et ses syndicats entendent ne rien cautionner et continuer à porter en toute indépendance les revendications établies avec les personnels dans les instances du syndicat et dans les assemblées générales.

Pour FO, la priorité de cette rentrée pour ses syndicats est de prendre des dispositions urgentes pour faire valoir les revendications et préparer la mobilisation d'ensemble afin de faire échec une bonne fois pour toutes à la multiplication des contre-réformes du gouvernement.

Dans le même temps, la FNEC FP-FO et ses syndicats sont disponibles, à quelque niveau que ce soit, national, académique ou départemental pour toute négociation qui fera avancer les revendications, pas pour faire le réglage de « réformes » imposées par le ministre, contre les personnels. Nous ne sommes pas des corps intermédiaires.

Ceci étant dit, en ce qui concerne les ajustements de carte scolaire pour les 1<sup>er</sup> et seconds degrés, n'ayant pas reçu de l'Administration de documents préparatoires à ce CTSD, nous ne pouvons qu'avancer nos revendications à savoir, par exemple, pour le 1<sup>er</sup> degré l'ouverture d'une classe supplémentaire pour toutes les écoles ayant un taux d'encadrement moyen supérieur à 25 élèves.

De toute évidence, les moyens manquent pour s'en approcher ; c'est pourquoi le SNUDI-FO demande l'ouverture immédiate de la liste complémentaire afin de recruter de nouveaux enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, cette rentrée est inédite !

La réforme de la formation professionnelle, chère à la ministre Pénicaud, n'est pas juste un énième plan de relance de l'apprentissage comme ceux que nous avons connus et combattus par le passé. Non, les changements que va induire cette réforme sont structurels et peuvent être lourds de conséquences pour tous les PLP.

Non seulement le développement de l'apprentissage dans nos LP ne sauvera aucun poste de PLP, mais il peut en plus très rapidement et sournoisement contribuer à réduire le nombre de places pour nos élèves.

En cette rentrée 2019, la réforme de la voie professionnelle entre partiellement en vigueur. Le SNETAA-FO a obtenu qu'elle n'entraîne pas de suppression de poste, et au niveau local, nous restons vigilants afin notamment que les grilles horaires, mais aussi les modalités pédagogiques rappelées dans la note de service, soient respectées par les chefs d'établissement.

La mise en place de la co-intervention hebdomadaire obligatoire en CAP & BAC Pro et de la réalisation d'un chef d'œuvre en CAP, va demander à ceux qui ont des élèves de première année beaucoup d'efforts et de travail.

Des consignes officielles ont été données, nous veillerons à ce qu'elles soient suivies, notamment sur les dotations horaires prof en double du volume horaire élève pour le chef d'œuvre en CAP et les 2 semaines de "concertations" des collègues pour la co-intervention.

Dans les Landes, vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le DASEN, les problématiques rencontrées par certains de nos Lycées Professionnels. Les postes non pourvus à Morcenx (Construction et réalisation d'ouvrages, infirmière, assistante sociale, CPE), à Parentis (Eco-Gestion, 2 Maths/Sciences, Méca Construction, Espagnol), à Aire - Jean d'Arcet (Lettres-Histoire), à Mont de Marsan - Estève (Maintenance des véhicules) ; sans compter l'augmentation significative d'élèves allophones que nous accueillons sans réels moyens qui permettraient leur bonne intégration. Monsieur Le DASEN, nous vous le demandons ici, quelles

solutions vont être apportées pour que nos élèves puissent suivre, rapidement et dignement, les études dans lesquelles ils sont engagés ?

**Pour terminer, un point quand même sur la mise en place des PIAL** dans les Landes sans aucune discussion avec les représentants des personnels.

Pour FO, la création de ces PIAL est inacceptable. Non seulement, ils remettent en cause les prérogatives de la MLPH en laissant le responsable du PIAL déterminer les quotités d'accompagnement de chaque élève, mais ils permettent aussi une flexibilité accrue des AESH, personnels déjà très précaires. Il s'agit de « l'ubérisation » des AESH ! Ainsi, nombre d'AESH, contrairement à l'engagement avancé à plusieurs reprises par l'inspecteur d'Académie, voient leur quotité de travail, et donc de traitement, baisser. Quand on voit la hauteur des salaires de ces personnels, c'est véritablement scandaleux et inhumain !

FO a toujours défendu les droits des élèves les plus fragiles, notamment en défendant les structures spécialisées avec des personnels spécialisés. Nous dénonçons les nouvelles économies faites sur le dos de ces élèves et de ces personnels.

FO demande donc au ministre de revoir sa copie et de renoncer à la mise en place de ces PIAL. FO souhaite soumettre l'avis suivant au CTSD :

*“Le CTSD des Landes, réuni le mardi 3 septembre 2019, se prononce pour le respect de la totalité des notifications de la MLPH en ce qui concerne l'accompagnement par les personnels AESH. Le CTSD des Landes refuse le dispositif gouvernemental PIAL et ses conséquences telles que le fait que les directeurs et les personnels de direction soient responsables de l'emploi du temps des AESH dans leur école ou établissement “*

Merci de votre écoute.

*Anne KEROUREDAN – Nicolas GUYARD –Thierry CLAMENS*